

Le 12 novembre 2019, une délégation UNSA FASMI participait à une réunion avec la sous-direction de l'action sociale du secrétariat général.

A cette occasion la présentation d'une cabine de télé-médecine nous a été faite.

12-11-2019

UNSA FASMI  
25 RUE DES TANNERIES  
75013 PARIS

## une cabine de télé-médecine

sera mise en expérimentation en Dordogne et dans le Pas-de-Calais durant un an.

**Objectif :** pallier le manque de médecins de prévention.

**Coût :** 466 000 € /an.

L'usage de cette cabine sera encadrée par deux infirmières formées.

La  
MÉDECINE  
STATUTAIRE  
N'AURA PAS ACCÈS  
à cette cabine.

L'UNSA  
FASMI a insisté  
sur la garantie de  
confidentialité des  
données médicales  
via l'hébergement sur  
serveurs du ministère  
de l'intérieur et non  
en externe.

## Reclassement professionnel en cas d'inaptitude définitive

L'UNSA FASMI obtient la  
création d'un Groupe

de travail sur les modalités de reclassement professionnel en cas d'inaptitude définitive prononcée suite à maladie grave ou blessures.



Pour nous, comme chez les militaires de la Gendarmerie ou à la Sécurité Civile, nos collègues malades ou blessés dans leur chair doivent rester personnels actifs !

C'est à l'Administration d'aménager leurs postes.